

PRISONS

« Le gouvernement ne veut pas réduire le droit de grève »

Quatrième jour de grève dans les prisons.

Hier, ministre et syndicats se sont séparés sans accord sur le service minimum.

● **Caroline FIXELLES**

« **L**e gouvernement n'entend pas réduire le droit de grève, le restreindre ou le rendre impossible. Mais ce droit doit s'exercer d'une manière qui respecte les droits de l'homme », a réagi le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), interrogé en séance plénière de la Chambre sur la grève qui sévit depuis mardi dans nos prisons.

Les agents pénitentiaires se croisent les bras pour protester contre l'avant-projet de loi du ministre instaurant un service minimum dans les prisons en cas de grogne. Et ce, afin de garantir les droits de base des détenus, dit Koen Geens.

Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) pointe depuis des années l'absence de service minimum dans les prisons belges et les « lourdes conséquences » des grèves des agents sur les conditions de vie des détenus : confinement en cellule, suppression des préaux, etc.

Devant les députés, Koen Geens a pointé trois pierres d'achoppement avec les syndicats.

Le premier, qui crispe les syndicats – puisqu'ils y voient une « attaque frontale au droit de grève » : la possibilité pour le gouverneur, lorsque la grève est de longue durée – soit plus de 32 heures – de réquisitionner des agents afin d'assurer la continuité du service.

« C'est essentiel car il faut un levier qui rend possibles les soins minimums. C'est comme dans un hôpital où le gouverneur peut rappeler du

personnel. Il y a lieu, en prison, d'assurer la surveillance, la sécurité... », a expliqué le ministre CD&V. Et de poursuivre : « Les syndicats plaident pour une période de 72 heures mais ils n'ont pas voulu me garantir un personnel suffisant ».

« Le nœud du problème ? Le budget »

Les deux autres pierres d'achoppement sont le fait de prémunir contre la déstaturisation de fonctions « critiques » en prison (comme la direction par exemple) et la formation des agents.

« J'entends certains dire que la con-

Il y a trois pierres d'achoppement entre le ministre et les syndicats, a expliqué Koen Geens.

certation sociale n'a pas été respectée », a lancé avec étonnement le ministre. Il y a des règles dans une concertation. Les négociations informelles avec les syndicats sont en cours depuis longtemps. Dans le meilleur des mondes, on arrive à un accord et parfois, ce n'est pas encore possible. Le gouvernement fait alors un avant-projet qu'il soumet à la concertation formelle cette fois. Ce qui a été fait.

Un peu plus tôt dans la journée, les syndicats ont rencontré le ministre. De façon informelle, là.

« Nous ne sommes pas parvenus à un accord. Pire encore : le ministre a décidé de faire passer son avant-projet devant le Comité de secteur III (compétent pour les prisons). Ce qui veut dire qu'il ne veut pas en changer une virgule », a dit Michel Jacobs, secrétaire fédéral CGSP-AMiO.

« Nous avons rappelé que le nœud du problème était de dégager un véritable budget pour les établissements pénitentiaires. Cela permettrait de résoudre de nombreux problèmes », a pointé pour sa part Claudine Coupienne, secrétaire permanente CSC Services publics.

« Pénurie en Flandre »

Les syndicats reprochent en effet au ministre de ne pas avoir tenu ses engagements (pris lors de la grande grève de 2016) en termes de cadre du personnel. « Il y a une pénurie sur le marché du travail en Flandre. Il y a une difficulté à remplir les cadres mais on y travaille. En Wallonie, on y est presque. On va arriver aux 6 825 agents promis », a voulu rassurer hier Koen Geens.

Une nouvelle réunion est prévue mardi. Ce sera le point de départ des négociations formelles qui se tiendront jusqu'au 5 juillet, selon la CSC. « On verra si on parvient à un protocole d'accord », a répondu le ministre. Pour le gouvernement, c'est sûr, il y a aura une deuxième lecture, il faudra envoyer le texte au Conseil d'État et au Parlement. » Mais Koen Geens se montre serein : « un ministre de la Justice pas optimiste devrait demander son C4... » ■

Poursuivre la grève ?

leudi, 60 % des gardiens au sud du pays et 73 % au nord se sont croisés les bras. « Chaque établissement pénitentiaire devra déterminer en assemblée générale si ses agents souhaitent ou non poursuivre la grève », a précisé hier Claudine Coupienne de la CSC Services publics. Le mouvement pourrait ralentir d'ici le 5 juillet (NDLR : fin de la concertation formelle).

Mais si nous n'arrivons pas à trouver un accord, on peut craindre le pire. » De son côté, l'ACOD (pendant flamand de la CGSP) indique que les actions se poursuivront jusqu'à mardi, date de départ des négociations formelles. À l'ACV (pendant flamand de la CSC), on fait savoir que la grève sera maintenue jusqu'à lundi. Le syndicat chrétien flamand devrait ensuite consulter ses militants et décider, avec les autres syndicats, si d'autres actions seront menées. Hier, l'assemblée générale de la prison de Lantin (Liège) a voté pour la poursuite du mouvement de grogne.